

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **ECOLE DE PIANO DES BEGONIAS 2026-2027**

### **A LIRE ATTENTIVEMENT**

#### **1 – INSCRIPTIONS :**

Possible toute l'année selon les places disponibles.

#### **2 – REGLEMENT DES COURS :**

Pour valider l'inscription, l'année scolaire doit être intégralement réglée.

##### **Règlement au mois :**

10 chèques encaissables dès le 5 de chaque mois (Septembre à juin), **à l'ordre de Christine Lejon.**

##### **Règlement au trimestre :**

3 chèques pour l'année entière lors de l'inscription.

Le 1<sup>er</sup> chèque sera encaissé le 5 septembre.

Le 2<sup>ème</sup> chèque sera encaissé le 6 janvier.

Le 3<sup>ème</sup> chèque sera encaissé le 4 avril.

**L'engagement de l'élève est au trimestre. Il est donc possible d'arrêter les cours à la fin du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>ème</sup> trimestre**

**Dans ce cas, les chèques vous seront restitués.**

**(Merci de me prévenir le plus tôt possible de l'arrêt des cours.)**

Une facture vous sera remise chaque mois, ou chaque trimestre, vous donnant droit à une participation de certains C.E.

Le règlement par CESU est accepté (sous certaines conditions).

### **3 – ADHESION ANNEE SCOLAIRE :**

Une adhésion annuelle de 35 euros sera également à régler au moment de l'inscription.

### **4 – CALENDRIER DES COURS :**

Merci de bien vouloir consulter le calendrier des cours de l'année, téléchargeable sur mon site ( [www.christinemartylejon.fr](http://www.christinemartylejon.fr)) et consultable sur le lieu des cours.

### **5 – ABSENCES :**

#### **En cas d'absence de l'élève :**

**QUEL QU'EN SOIT LE MOTIF : le cours ne sera ni décalé, ni rattrapé, ni remboursé. Il est donc inutile de me demander de remplacer un cours.**

#### **En cas d'absence de ma part :**

**S'il m'est impossible de rattraper votre cours : vous bénéficierez obligatoirement d'une déduction sur le mois, ou sur le trimestre suivant.**

### **6 – RETARDS DE L'ELEVE :**

#### **L'élève arrive à l'heure à son cours.**

Aucun rattrapage ne sera possible.

L'assiduité et le respect des horaires sont des conditions indispensables pour un apprentissage efficace.

### **7 – VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES :**

Pas de cours durant ces périodes (voir calendrier des cours)

### ***8 – RESPECT DE CE REGLEMENT :***

En prenant connaissance et en signant ce règlement, les élèves et les parents s'engagent à le respecter.

NOM :

PRENOM :

« Lu et accepté »

SIGNATURE